

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE Commune de LE BARP

Identification de la collectivité qui passe le marché :  
Mairie de LE BARP  
37 Avenue des Pyrénées - 33114 Le BARP  
Tél. : 05 57 71 90 90

Département sous lequel doit être publiée l'annonce : Gironde (33)  
Type de marché : Maîtrise d'œuvre

Procédure de passation : Marché public de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique.

**Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des sports de combat dont le montant des travaux a été estimé à 740 000 euros H.T. (Hors Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, SPS, achat équipements....).**

Allotissement : Un seul lot.

Références à la nomenclature communautaire CPV (liste non exhaustive) :  
Code CPV : 71300000-1, Services d'ingénierie.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Début juin 2021

Durée du marché :

Délai d'exécution du marché : 24 mois maximum.

Délai de validité des offres : Délai de validité des offres fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

Variante : Non autorisées

Unité monétaire utilisée : L'euro

Langue pouvant être utilisée dans l'offre : Français

Jugement des offres : Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

Critères de jugement des offres : Le jugement des offres est effectué à partir des critères suivants :

60% : La valeur technique du dossier de candidature

- Composition de l'équipe / qualification (20%)

- Méthodologie mise en œuvre pour réaliser les missions (20%)

- Organisation de l'équipe

- Interprétation des enjeux du programme

- Prise en compte critères environnementaux et notamment l'empreinte carbone

- Les mesures envisagées pour répondre aux différentes contraintes précitées

- Moyens mis en œuvre pour mener à bien la mission (10%)

- Planning proposé (10%)

40% : Prix des prestations proposées indiquant le coût total des prestations.

Adresse à laquelle peuvent être obtenus les dossiers de consultation :

Les dossiers sont à télécharger sur le profil acheteur disponible sur le site : <https://demat-ampa.fr>

Remise des offres : Les plis seront adressés exclusivement sur support électronique sur la plateforme susmentionnée : profil acheteur du maître d'ouvrage accessible sur le site : <https://demat-ampa.fr>

Renseignements d'ordre administratif et technique : Mairie du Barp – 37, Avenue des Pyrénées – 33114 LE BARP ; Courriel : [marchepublic@lebarp.fr](mailto:marchepublic@lebarp.fr)

Instance compétente en cas de recours : Tribunal administratif de Bordeaux 9 rue Tastet BP 947 33063 Bordeaux Cedex

Tél. : 05.56.24.39.03, courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr), adresse internet : <http://www.ta-bordeaux.juradm.fr>

Date d'envoi à la publication : Vendredi 16 avril 2021

Date et heure limites de remise des offres : Offre remise au plus tard le 21 mai 2021 à 12 h

21001285

### COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC

Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021 la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme a été approuvée.

Cette décision est affichée en mairie depuis le 06 avril 2021 pour une durée de 2 mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie et en préfecture.

21001356

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

[PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM](mailto:PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM)

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BLANQUEFORT AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Objet de l'enquête

Par arrêté n° ADM-0421-014, du 9 avril 2021 a été prescrite l'enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête se déroulera à la mairie de Blanquefort (12, rue Dupaty 33290 Blanquefort), sur une période de 30 jours consécutifs : du lundi 3 mai 2021 à 14 h 30 au mercredi 2 juin 2021 à 17 h 30

Le dossier pourra être consulté durant tout le mois aux heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie :

- Lundi de 13 h 30 à 18 h

- Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Un dossier dématérialisé est accessible sur le site Internet de la Ville [www.ville-blanquefort.fr](http://www.ville-blanquefort.fr). L'adresse électronique à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions est la suivante : [urbanisme@ville-blanquefort.fr](mailto:urbanisme@ville-blanquefort.fr)

L'enquête sera conduite par Monsieur CLERGUEROU, expert en évaluation du risque, désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Lundi 3 mai 2021 de 14 h 30 à 17 h 30

- Mercredi 2 juin 2021 de 14 h 30h à 17 h 30

Les mesures sanitaires imposées au public pour l'accès aux services de la mairie s'appliqueront strictement à l'enquête publique.

Autres dispositions

Un accès sera également garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Blanquefort aux horaires habituels d'ouverture.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est : Franck Bouillon, responsable aménagement urbain ([f.bouillon@ville-blanquefort.fr](mailto:f.bouillon@ville-blanquefort.fr))

Toute personne peut demander, à ses frais, communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Blanquefort.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Blanquefort pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Décision

Au terme de l'enquête publique, le Maire, autorité compétente en matière de demandes de permis d'aménager, statuera par arrêté sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le PLUI, après délibération du Conseil municipal.

BLANQUEFORT, le 14 avril 2021

Le Maire, Véronique FERREIRA

21001345



## MAIRIE DE LORMONT AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Mairie de LORMONT, Rue André Dupin - BP N°1, 33305 Lormont cedex

**Objet du marché : FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES ÉCOLES DE LA VILLE DE LORMONT**

Mode de passation : Marché passé selon une procédure Adaptée (article L2123-1 et L2123-4 du code de la Commande Publique)

Obtention du dossier : Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville de Lormont à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr/app.php/consultation/566622>

Critères de sélection des offres : Voir règlement de la consultation

Renseignements : D'ordre administratif et technique : Direction des marchés publics Tél 05 57 77 63 42

Date limite de remise des offres et lieu : Le 29 avril 2021 à 12h00 à la Direction des marchés publics de la Mairie de Lormont

Date de publication et signature de l'Autorité Compétente du Pouvoir Adjudicateur : A Lormont, le 12 avril 2021, Le Maire, Jean TOUZEAU

21001328

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAEPA de LA REGION D'ARVEYRES** - 12 bis route de Libourne - 33750 Saint Germain du Puch

Procédure de passation : procédure adaptée

**Objet du marché : Commune de Genissac – lieu-dit Moulin de Sud - renouvellement de la canalisation d'adduction**

Caractéristiques des travaux : 1015ml de canalisation en fonte DN 250mm – PN 40.

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 12 avril 2021

Date limite de remise des offres : Mardi 04 Mai 2021 à 12h00 sur la plateforme de la consultation


21001329

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €



**Région Nouvelle-Aquitaine**

**AVIS DE MARCHÉ**

**Accord-cadre relatif à la mise en place de séances de bien-être en ligne**

**Pouvoir adjudicateur :** Région Nouvelle-Aquitaine, 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux, tél. 05 57 57 80 00, mail : service.marches@nouvelle-aquitaine.fr

**Profil acheteur :** <https://demat-ampa.fr>

**Numéro de référence du marché :** 2021000S03045

**Objet principal :** dans le cadre de sa politique globale de qualité de vie au travail, la région Nouvelle-Aquitaine souhaite que ses agents puissent accéder à des séances de bien-être en ligne, dispensées par un réseau de praticiens. Les séances doivent se dérouler sous deux formes : en live et en replay.

**Code CPV principal :** 85140000

**Forme juridique du groupement :** Aucune forme de groupement imposée.

**Type de marché :** Services.

**Lieu principal d'exécution :** Gironde (33).

**Ce marché est-il divisé en lots ?** Marché unique.

**Modalités essentielles de financement :** Budget régional.

**Conditions de participation du candidat :** Doivent être conformes aux conditions stipulées dans le RC.

**Critères d'attribution :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**Modalités de réception de remises des candidatures et des offres :** Par voie dématérialisée sur la plateforme <https://demat-ampa.fr>

**Des variantes sont-elles possibles ?** Non.

**Durée du marché :** 12 mois.

**Ce marché peut-il faire l'objet d'une reconduction ?** Oui.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Règlement de Consultation, DCE, informations, correspondances et dépôt sont accessibles gratuitement à l'adresse (URL) : <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise>. [EntrepriseDetailsConsultation@id=566732&orgAcronyme=cr-aquitaine](mailto:EntrepriseDetailsConsultation@id=566732&orgAcronyme=cr-aquitaine) ou sur <https://demat-ampa.fr>, saisir référence : 2021000S03045

**Type de procédure :** Procédure adaptée définie selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

**Date limite de réception des offres :** le jeudi 06 mai 2021 à 12 heures.

**Durée de validité des offres :** 4 mois.


**Langue utilisée dans l'offre ou la candidature :** Le français.

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours :** Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet 33000 Bordeaux, site : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 14 avril 2021.

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



**Direction départementale des territoires et de la mer**

**Service des procédures environnementales**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Installations classées**

Par arrêté du 22 mars 2021, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par la société POLYPROCESS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de gecoats, mastics et masse de coulée (augmentation de la quantité consommée de colorants et de pigments), située sur le territoire de la commune de Saint-Jean-d'Illac.

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 13 avril 2021 au 27 avril 2021 inclus**, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé au service urbanisme de la mairie de Saint-Jean-d'Illac (service urbanisme : 176, impasse du Forêtier, route de Pierroton, 33127 Saint-Jean-d'Illac), où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire-enquêteur, M. Daniel MAGUERZ, ingénieur général de l'armement à la retraite, assurera une permanence aux dates suivantes :

**Mardi 13 avril 2021 : 9 h à 12 heures.**

**Mardi 20 avril 2021 : 9 h à 12 heures.**

**Mardi 27 avril 2021 : 14 h à 17 heures.**

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubrique « Publications légales », « Enquêtes publiques »

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de la responsable de projet, M<sup>me</sup> Marine BIZET - mail : [mbizet@polyprocess.fr](mailto:mbizet@polyprocess.fr) / tél : 06 74 09 58 28.

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de la commune de Saint-Jean-d'Illac ; (service urbanisme : 176, impasse du Forêtier, route de Pierroton, 33127 Saint-Jean-d'Illac) ;
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [ddtm-spe1@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe1@gironde.gouv.fr)

Ces observations seront consultables sur le site Internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative, accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux, aux jours et heures ouvrées d'accueil du public.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Saint-Jean-d'Illac, auprès des procédures environnementales à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales)

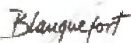
La préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

**SudOvest Archives**

Offrez des photos vintage rares et originales sur [sudouest.fr/archives/](http://sudouest.fr/archives/)



### Commune de Blanquefort



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la commune de Blanquefort

### Objet de l'enquête :

Par arrêté n° ADM-0421-014 du 9 avril 2021 a été prescrite l'enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête se déroulera à la mairie de Blanquefort (12, rue Dupax, 33290 Blanquefort), sur une période de 30 jours consécutifs du **lundi 3 mai 2021 à 14 h 30 au mercredi 2 juin 2021 à 17 h 30**.

Le dossier pourra être consulté durant tout le mois aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie : le lundi de 13 h 30 à 18 h ; mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Un dossier dématérialisé est accessible sur le site Internet de la Ville [www.ville-blanquefort.fr](http://www.ville-blanquefort.fr). L'adresse électronique à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions est la suivante : [urbanisme@ville-blanquefort.fr](mailto:urbanisme@ville-blanquefort.fr)

L'enquête sera conduite par M. CLERGUEROU, expert en évaluation du risque, désigné commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

**lundi 3 mai 2021 de 14 h 30 à 17 h 30 ;**  
**mercredi 2 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.**

Les mesures sanitaires imposées au public pour l'accès aux services de la mairie s'appliqueront strictement à l'enquête publique.

### Autres dispositions :

Un accès sera également garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Blanquefort aux horaires habituels d'ouverture.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est : Franck BOUILLON, responsable aménagement urbain ([f.bouillon@ville-blanquefort.fr](mailto:f.bouillon@ville-blanquefort.fr)).

Toute personne peut demander, à ses frais, communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie de Blanquefort.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Blanquefort pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

### Décision :

Au terme de l'enquête publique, le maire, autorité compétente en matière de demandes de permis d'aménager, statuera par arrêté sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le PLU, après délibération du Conseil municipal.

Blanquefort, le 14 avril 2021,  
le maire, Véronique FERREIRA.

### Autres avis



**CHEVAUX À ADOPTER**

27 CHEVAUX issus des écuries de la marquise de MORATALLA sont à céder à titre gratuit pour compagnie : Amigo, Jester of King, Amiarna, Mittimus, Cordonnier, Bien Nanti, Fools Rush n, Pactolo, Arrêt de Prince, Sous Vaillant, Rageman, Hung Jury, Top Ten, Quartz, Never, Some One, Malhado Island, Zero Coupon, Star of Akkar, Cinque Ports, Sensitivity, Kings Widow, Dona Catarina, Alips, Dona Cécilia, Dona Crista, Force Majeure, ainsi que 2 chevaux de trait.

Les candidats intéressés sont invités à se manifester par e-mail à l'adresse ci-dessous, en ayant fait mention de leurs coordonnées et numéro de téléphone, pour un prochain contact : SELARL FHB, Maître Sylvain HUSTAIX, 3, rue Bernadou, 64100 Bayonne. Courriel : [fhb-moratalla@fhb.eu](mailto:fhb-moratalla@fhb.eu)

## Sud Ovest marchés publics

**Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)



## Annonces légales

### Vie des sociétés

« BORDEAUX FAMILIES »  
Union de Coopératives Agricoles  
Siège social : 15, Bourrassat,  
33540 Sauveterre-de-Guyenne  
499 718 864 RCS Bordeaux

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2021 AJOURNEMENT

Suite aux annonces gouvernementales et au renforcement des mesures sanitaires nous sommes contraint d'ajourner l'assemblée générale mixte, du 16 avril 2021. Dans l'attente des nouvelles mesures, nous programmerons celle-ci ultérieurement.

Le Président,  
Stéphane MIRAMET

**BE INVESTING AMIENS**  
SCI au capital de 200 €  
Siège social : 203, rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
RCS de Bordeaux 884 287 319

### DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 avril 2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BEAUVISAGE Victor, demeurant 203, rue de Pessac, 33000 Bordeaux et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

### CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité DEFISCALIS IMMOBILIER AVEC TERRASSE.COM 44, rue Bouffard, 33000 Bordeaux immatriculée au RCS 502915267 pour son activité de transaction immobilière depuis le 7 mai 2008 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin **trois jours francs** après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89, rue La Botie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

### SARL Vignes et Domaines

### AVIS DE CESSATION

Société générale, SA au capital de 1 066 714 367,50 €, dont le siège social est à Paris (75009), 29, boulevard Haussmann, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 RCS Paris, avis le public que la garantie qu'elle avait accordée par l'intermédiaire de son agence de Bordeaux (33000), 140-142, rue des Terres-de-Borde, à la société PARTICED, SAS au capital de 110 000 euros, dont le siège social est situé à 3, route des Valentons, 33450 Saint-Loubes, ayant pour numéro unique d'identification 451 970 461 RCS Bordeaux, au titre de son activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans réception de fonds, visée par la loi modifiée n°70-9 du 2 janvier 1970, prendra fin dans un délai de trois jours francs après la présente publication.

Les créances, s'il en existe, devront être produites entre les mains de l'agence sus-indiquée de Société générale dans les trois mois du présent avis.

## Sud Ovest immobilier

Les constructeurs de maison individuelle **chaque mardi** dans votre journal et sur [www.sudouest-immo.com](http://www.sudouest-immo.com)

En partenariat avec



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ovest

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES**  
**DU LOTISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BLANQUEFORT**  
**AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

De la commune de BLANQUEFORT

Objet de l'enquête

Par arrêté n° ADM-0421-014, du 9 avril 2021, a été prescrite l'enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête se déroulera à la mairie de Blanquefort (12, rue Dupaty 33290 Blanquefort), sur une période de 30 jours consécutifs :

**du lundi 3 mai 2021 à 14h30 au mercredi 2 juin 2021 à 17h30**

Le dossier pourra être consulté durant tout le mois aux heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie :

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Un dossier dématérialisé est accessible sur le site Internet de la Ville [www.ville-blanquefort.fr](http://www.ville-blanquefort.fr). L'adresse électronique à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions est la suivante : [urbanisme@ville-blanquefort.fr](mailto:urbanisme@ville-blanquefort.fr)

L'enquête sera conduite par Monsieur CLERGUEROU, *expert en évaluation du risque*, désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **Lundi 3 mai 2021 de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 2 juin 2021 de 14h30 à 17h30**

*Les mesures sanitaires imposées au public pour l'accès aux services de la mairie s'appliqueront strictement à l'enquête publique.*

Autres dispositions

Un accès sera également garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Blanquefort aux horaires habituels d'ouverture.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est : Franck Bouillon, responsable aménagement urbain ([f.bouillon@ville-blanquefort.fr](mailto:f.bouillon@ville-blanquefort.fr))

Toute personne peut demander, à ses frais, communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Blanquefort.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Blanquefort pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Décision

Au terme de l'enquête publique, le Maire, autorité compétente en matière de demandes de permis d'aménager, statuera par arrêté sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le PLUi, après délibération du Conseil municipal.

ATTESTATION DE PARUTION  
Groupe SUD OUEST

BLANQUEFORT, le 14 avril 2021

Le Maire,  
Véronique FERREIRA

Quotidien : SUD OUEST  
Date de parution : 16/04/21 et 07/05/21  
Département de diffusion : Grande  
Fait à Bordeaux, le ... 13/04/21

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BLANQUEFORT AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

## Objet de l'enquête

Par arrêté n° ADM-0421-014, du 9 avril 2021, a été prescrite l'enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête se déroulera à la mairie de Blanquefort (12, rue Dupaty 33290 Blanquefort), sur une période de 30 jours consécutifs : du lundi 3 mai 2021 à 14 h 30 au mercredi 2 juin 2021 à 17 h 30

Le dossier pourra être consulté durant tout le mois aux heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie :

- Lundi de 13 h 30 à 18 h
- Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Un dossier dématérialisé est accessible sur le site Internet de la Ville [www.ville-blanquefort.fr](http://www.ville-blanquefort.fr). L'adresse électronique à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions est la suivante : [urbanisme@ville-blanquefort.fr](mailto:urbanisme@ville-blanquefort.fr)

L'enquête sera conduite par Monsieur CLERGUEROU, expert en évaluation du risque, désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Lundi 3 mai 2021 de 14 h 30 à 17 h 30
- Mercredi 2 juin 2021 de 14 h 30h à 17 h 30

Les mesures sanitaires imposées au public pour l'accès aux services de la mairie s'appliqueront strictement à l'enquête publique.

## Autres dispositions

Un accès sera également garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Blanquefort aux horaires habituels d'ouverture.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est : Franck Bouillon, responsable aménagement urbain ([f.bouillon@ville-blanquefort.fr](mailto:f.bouillon@ville-blanquefort.fr))

Toute personne peut demander, à ses frais, communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Blanquefort.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Blanquefort pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

## Décision

Au terme de l'enquête publique, le Maire, autorité compétente en matière de demandes de permis d'aménager, statuera par arrêté sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le PLUI, après délibération du Conseil municipal.

BLANQUEFORT, le 14 avril 2021

Le Maire, Véronique FERREIRA

21001345-0

**ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS**

108 rue Fondaudège - 33000 BORDEAUX

**ATTESTATION**

Paraîtra dans le journal du ... **16 AVRIL 2021**

P/Le Directeur,

